

# INVITATION PRESSE



Grenoble, le 19 février 2020

## Déplacement de Mme Agnès PANNIER-RUNACHER, Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Économie et des finances en Isère

### Jeudi 20 février 2020

---

A l'occasion du lancement de la stratégie « Nation ETI » par le président de la République le 21 janvier dernier à l'Élysée, **Agnès Pannier-Runacher**, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances, a annoncé l'organisation d'un « Tour de France des ETI » pour mettre en visibilité et promouvoir les entreprises de taille intermédiaires (ETI) qui sont les locomotives de la croissance et de la création d'emplois dans les territoires.

C'est dans ce cadre que la secrétaire d'État se rendra dans l'entreprise ECM Technologies à Grenoble (38) ce jeudi 20 février. A cette occasion, elle visitera le site industriel de l'entreprise puis elle animera une table-ronde avec les ETI du territoire en présence des représentants des collectivités locales et des services de l'État. A cette occasion, la secrétaire d'État présentera la stratégie Nation ETI et les actions du Gouvernement en faveur de ces entreprises. Cette présentation sera suivie d'un temps d'échange avec les entreprises.

#### Programme prévisionnel

*Les séquences sont ouvertes aux journalistes accrédités*

**12h45** Présentation de l'Institut des Métiers Techniques (IMT)  
Échange avec des entreprises et des apprentis.

*Séquence ouverte à la presse  
Les journalistes sont attendus à 12h30 à l'IMT*

**14h30** Arrivée de la secrétaire d'État chez ECM Technologies

Les journalistes sont attendus à 14h15 à l'adresse suivante : 46 rue Jean Vaujany, Grenoble (38).

**14h45** Visite de l'entreprise

**15h30** Tour de France des ETI : Table-ronde avec les PME et les ETI du territoire en présence de la secrétaire d'Etat, des représentants des collectivités locales et des services de l'Etat

**17h30** **Point presse (micro tendu)**

### **A propos des entreprises de taille intermédiaire (ETI) :**

Les ETI constituent un véritable actif stratégique pour l'économie française. Bien qu'en nombre relativement restreint – 5400 en 2017 – les ETI contribuent fortement au dynamisme de l'économie française, au développement des territoires, et au rayonnement du « produire en France » à l'international :

- les ETI sont créatrices d'emploi : les ETI emploient plus de 25 % des salariés et sont fortement contributrices de la création d'emploi. Entre 2009 et 2015, les ETI ont créé environ 337 500 emplois nets ;
- les ETI innovent : 23 % de la dépense privée de R&D est réalisée par les ETI ; environ 60 % des dépenses en R&D des ETI sont réalisées dans les moyennes et hautes technologies ;
- les ETI investissent : elles réalisent 30 % des investissements privés ;
- les ETI exportent mais restent ancrées dans les territoires : elles réalisent 34 % du chiffre d'affaires à l'exportation<sup>3</sup> ; 78 % des sites de production des ETI se situent en dehors de la région parisienne<sup>4</sup>.

### **A propos de la stratégie Nation ETI :**

Si le nombre d'ETI croît depuis quelques années, il reste toutefois insuffisamment élevé, et ce, alors que la France compte peu de grandes ETI : les ETI emploient en moyenne 600 salariés.

La stratégie Nation ETI lancée par le président de la République le 21 janvier dernier à l'Élysée en présence de 500 ETI a vocation à donner un soutien particulier à cette tranche d'entreprises, qui bénéficieront également des mesures qui seront annoncées lors de la présentation du Pacte Productif. Particulièrement exposées à la concurrence mondiale, et produisant majoritairement en France, les ETI seront en effet les premières bénéficiaires de la restauration des conditions de compétitivité du site France.

Cette stratégie s'articule autour de six axes :

- Faire connaître les ETI ;
- Renforcer l'attractivité et l'accès des ETI aux compétences ;
- Développer une « culture ETI » au sein de l'administration ;
- Accompagner les dirigeants dans la croissance ;
- Renforcer les capacités d'investissement et la compétitivité des ETI ;
- Faciliter la transmission des ETI.

### **Accréditations :**

Merci de bien vouloir vous accréditer, **avant le jeudi 20 février 9h**, à l'adresse suivante : [pref-communication@isere.gouv.fr](mailto:pref-communication@isere.gouv.fr)

L'accréditation est obligatoire.

### **Contact presse :**

**Service communication de la Préfecture**

**Téléphone : 04 76 60 48 05**

[pref-communication@isere.gouv.fr](mailto:pref-communication@isere.gouv.fr)



@Prefet38